

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

SEANCE DU 29 FEVRIER 2024



DELIBERATION N° 20
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	19

Date de la convocation
23/23/2024

OBJET
DE
LA DELIBERATION

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :
L. RAVAT (procuration à C. REWUCKI)
V. GONZALVO (procuration à G. CHANEAC)
K. MATHIEU (procuration à A.-L. HUNOT)
F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions année 2024 aux associations suivantes :

- Chorale LA DO RE
- Biscan Pa
- La Boule Froide
- Bien-être Gym
- Dance Attitude
- Comité des Fêtes
- Les Vétérans entente sportive
- Loisirs Sportifs de Saint-Chaptes
- La Randonnée Saint-Chaptoise
- La Diane Saint-Chaptoise
- Les Sorcières de Saint Chaptes
- L'Association pour la Conservation du Patrimoine et de la Ruralité
- Les Pékélets
- Tennis Club
- Pour Saint Chaptes
- Futsal St Chaptois
- Ecole de raseteurs
- Jardins partagés
- Gardon N'Roques
- La Source
- Club Taurin Lou Biou
- FNACA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (chaque élu ne prend pas part au vote de chaque association qui le concerne)

- Décide d'accorder pour 2024 une subvention de 200 € à chacune des 22 associations désignées ci-dessus.
- Dit que la subvention sera versée après transmission en Mairie des documents justificatifs suivants : composition du bureau, attestation d'assurance, bilan moral et financier de l'année écoulée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20240229-DE20-290224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2024
Publication : 05/03/2024

